

Interpellation**Elections fédérales du 23 octobre 2011 :****Le bug de l'informatique et le bug de l'information**

Les élections fédérales d 23 octobre dernier ont donné l'occasion au canton de Vaud de se faire remarquer par toute la Confédération en se couvrant de ridicule et de honte. En effet, les résultats définitifs du Conseil national ne sont tombés que le lundi 2 octobre à 17h06..... après avoir été promis à 12h, puis 15h....

Les conséquences de ce retard sont inadmissibles à trois égards.

- 1- Dans les communes, des centaines de scrutateurs sont restés bloqués dans les bureaux jusque parfois tard dans la nuit et ont dû être reconvoqués le lundi matin.
- 2- Les partis politiques ont eu moins de deux heures pour planifier leur stratégie en vue du second tour aux Etats et préparer leur congrès du lundi soir.
- 3- Cette attente prolongée démontre un irrespect des candidats qui se sont engagés au service de la démocratie.

Il semblerait ,d'après les déclarations du Chef du Département responsable de l'informatique cantonale, que l'origine de ce bug vient du logiciel VOTELEC (utilisé que par le canton de Vaud) qui a empêché les communes d'introduire leurs données dans le système centralisé. Ce grave problème informatique a été exacerbé par un problème d'information aux scrutateurs « abandonnés » dans leurs bureaux et ne trouvant pas de réponse auprès du service des communes et relations institutionnelles.

Ces bugs d'informatique et d'information ont perturbé le fonctionnement de nos institutions démocratiques et l'exercice fondamental du droit de vote de manière inadmissible. Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1- Le logiciel VOTELEC utilisé par le seul canton de Vaud, est-il encore adapté à la situation actuelle ?
- 2- Si oui, l'Etat a-t-il pris toutes les mesures pour le bon fonctionnement de ce système et a-t-on appliqué les procédures en place ?
- 3- Malgré les tests et contrôles effectués deux semaines avant les élections, le système n'a pas fonctionné. N'existait-il pas de « plan B » pour pallier à une telle situation de crise ?
- 4- Qui est responsable de la gestion de la crise ? La direction des systèmes d'information qui ne maîtrise pas VOTELEC et /ou le service des communes qui n'a pas trouvé de solutions ?
- 5- Quelles mesures sont-elles envisagées pour éviter un pareil désastre à l'avenir.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses et souhaite qu'elles soient données avant les 3 mois prévus par la loi et surtout avant les élections cantonales 2012.

Bière, le 1^{er} novembre 2011

(DEVELOPPEMENT)

Jean-Marie Surer
député

P.-Y. RAPAZ
F. BOUJAZ